

Décision 05-D-03 du 10 février 2005

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de l'eau de javel

Posted on: 21 février 2005 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Décision mixte

Pratique établie

Pratique non établie

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

société Promer, société Le Globe,
société Richet, société Pieri Chimie,
société Oxena, société Yplon, société
Vitherm

Lire

le texte intégral de la décision

448.93 Ko